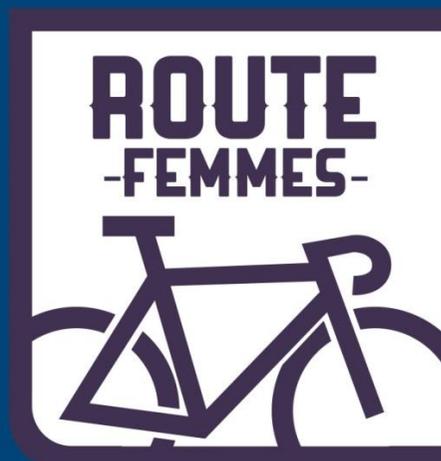


GUIDE DE ROUTE



Tour Haute Saône Femme
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Samedi 1 Juillet 2023



Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-11
Itinéraire-horaire	12
Contacts	13
Partenaires	14

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation et le Comité Départemental Cyclisme de Haute Saône avec le Tour Haute Saône Féminin (5^{ème} manche de Coupe de France Femmes) est constitué par les membres suivants :

Président	JACQUOT Franck
Secrétaire général	GETE Jean Sébastien
Trésorière	THEVENIN Annick

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	FONTENAU Cédric
Commissaire 1	CRAMETE Rodolphe
Commissaire 2	RUTLER Céline
Juge à l'arrivée	REGNET Marie Christne
Commissaire moto 1	CHAUVIN David
Commissaire moto 2	BARBE Magali

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

J-3 avant l'épreuve à 20h00

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
Elite	Open 1
Open 2	Open3

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2023](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

...

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes Elite, Open1, 2 et 3.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 5^{ème} manche de la Coupe de France National Femmes 2023.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant(e)s admises (Elite, Open1, 2, 3) par ordre de priorité :

Équipes labellisées « National 2 Femmes »,

Sélections régionales, (hors effectif N1/N2)

Sélections départementales, (hors effectif N1/N2)

Individuelles de clubs, n'appartenant pas aux structures N1 et N2

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le **1 juillet à partir de 8h30 à MFR de Rioz**

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence **de 8h30 à 9h45 le 1 juillet**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des arbitres est fixée le **1 juillet à 9h50** à MFR Rioz

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

155.550FMH matériel peut-être fourni par BASSO
Dépannage

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par BASSO Dépannage

Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutres, avec chauffeurs et mécaniciens.

BEESAC

Ou DEJEPS Mention Cyclisme

Traditionnel

Ou Licence Entraînement STAPS
(Option Cyclisme)

Ou BF3 Route

Ou Entraîneur Fédéral Route

Ou Diplôme d'Entraîneur Club Expert

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article **11** du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes compétitrices dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement par équipe National 2
- ▶ Classement individuel Junior

Classements annexes :

► Classement Points Chauds

A chaque point chaud les 3 premières marqueront les points suivants : 4, 2 et 1 points. Les points chauds sont situés à FILAIN, FRETIGNEY sur et sur la ligne d'arrivée à RIOZ

Le classement général s'obtient par l'addition des points obtenus lors des sprints.

En cas d'égalité de points entre coureuses au classement général des points chauds, celles-ci sont départagées par le classement de la course (Art. 2.3.33). Grille 152€/3

► Classement de la montagne

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet des côtes de LOULANS, MONTBOZON, FILAIN, Le barème est le suivant : 6 - 4 – 2 – 1 points aux 4 premières compétitrices classées au sommet. Grille 152e/3

En cas d'égalité des coureuses au classement général individuel de la montagne, Celles-ci sont départagées par le classement de la course (Art. 2.3.33)

ARTICLE 11. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

PRIX COURSE : 610 € Classement individuel			
1 ^{ère}	122	11 ^{ème}	11
2 ^{ème}	91	12 ^{ème}	9
3 ^{ème}	73	13 ^{ème}	9
4 ^{ème}	61	14 ^{ème}	9
5 ^{ème}	49	15 ^{ème}	8
6 ^{ème}	43	16 ^{ème}	8
7 ^{ème}	34	17 ^{ème}	7

8 ^{ème}	27	18 ^{ème}	7
9 ^{ème}	18	19 ^{ème}	6
10 ^{ème}	12	20 ^{ème}	6

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 914 euros.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à MFR DE RIOZ

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue, Les 3 premières concurrentes de l'épreuve, et les 3 première au classements :

GPM, Points chauds, coupe de France

ARTICLE 14. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture de HAUTE SAONE Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place à ROSEY sur une zone longue de 300m. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités

ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire 1 juillet de 8h30 à 9h45

Lieu MFR RIOZ

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire 1 juillet 9h50

Lieu MFR RIOZ

SIGNATURE

Horaire 10h00

Lieu Podium protocolaire

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu MFR RIOZ

HOPITAL (CHU)

CHU J.MINGOZ BESANCON 03.81.66.81.66
3 Bd A. Fleming 25000 BESONCON

GH HAUTE SAONE 03.84.96.60.60
2 Rue René Heymes 70000 VESOUL

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME
Office de tourisme du pays des 7 rivières
Rue du Tacot 70190 RIOZ
Tél : 03.84.91.84.98

HOTELS A PROXIMITE

NOM	COORDONNEES
Hôtel BRIT le Vesoul	09.65.10.41.07 Zac de l'Oasis 70000 Pusey
Hôtel BetB	03.81.Rue Clément Marot 25000 Besançon
Hôtel Le Campagnile	03.81.53.52.22 zone Valentin 25000 Besançon



Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 24 janvier 2023, pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique.

Ainsi, à compter du 24 janvier 2023, le pass vaccinal est venu se substituer au pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus.

Le pass sanitaire reste en vigueur pour les personnes de 12 à 15 ans.

Participants et encadrements : Le pass vaccinal est obligatoire à partir du 1er participant pour les 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans dans les mêmes conditions. Le pass vaccinal est également obligatoire pour les encadrants des participants. En dehors de la pratique, le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Spectateurs : Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Sur le reste du parcours, il n'y a pas d'obligation du pass vaccinal et du pass sanitaire pour les spectateurs et aucun contrôle à réaliser par l'organisateur. Le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Qu'est-ce que le pass Vaccinal ? (pour les 16 ans et plus)

Il faut l'une des trois pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti seulement pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes

concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass vaccinal est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2023 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition d'avoir eu la première dose, de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Qu'est que le pass sanitaire ? (pour les 12 à 15 ans)

Il faut l'une des quatre pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass sanitaire est exigé.

Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire est réalisé par l'organisateur par le biais de personnes qu'il aura désignées à cet effet. Les personnes peuvent présenter leur pass soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application « TousAntiCovid Verif ». Les données traitées lors du contrôle ne peuvent être conservées et réutilisées à d'autres fins.



A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans), la **première équipe de l'épreuve**, et la **première structure N2 de l'épreuve** pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2023.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1 ^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2 ^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3 ^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.

NATIONAL 2

ROUTE FEMMES



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



CSM PUTEAUX CYCLISME



DES ROUES EN ELLES VÉLO CLUB TURIPINOIS



DONNON DES ELLES AU VÉLO EVRY COURCOURNES



ENTENTE CYCLISTE THAONNAISE



HEXAGONE - CORBAS LYON METROPOLE



LADIES VENDEE PIVETEAU BOIS



MARMANDE WOMEN DEVELOPPEMENT



OCCITANE CYCLISME FORMATION FEMININ



SPRINTEUR CLUB FEMININ



TEAM ARDENNES



TEAM FEMININ HAUTS-DE-FRANCE



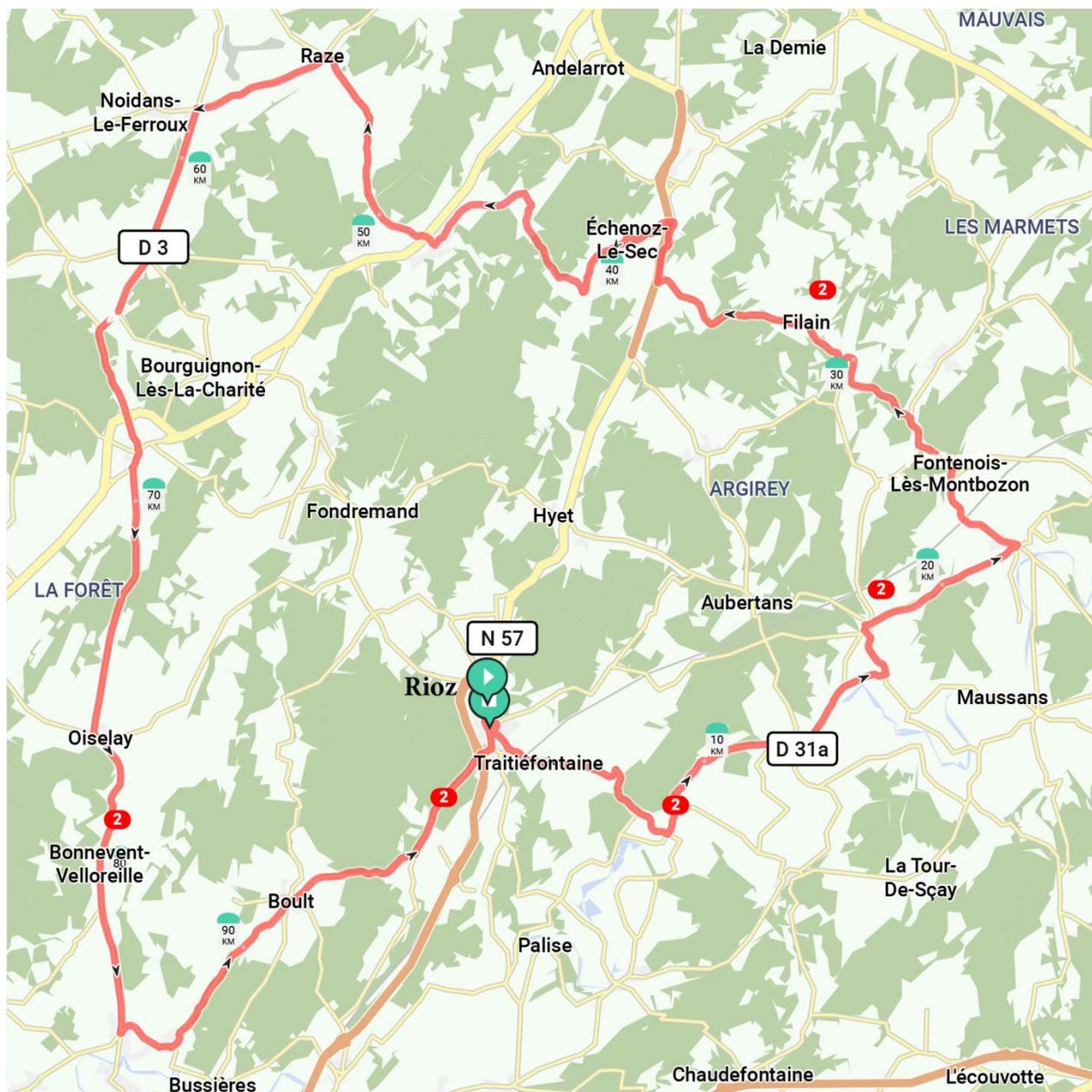
TEAM VERN 35 FEMININ

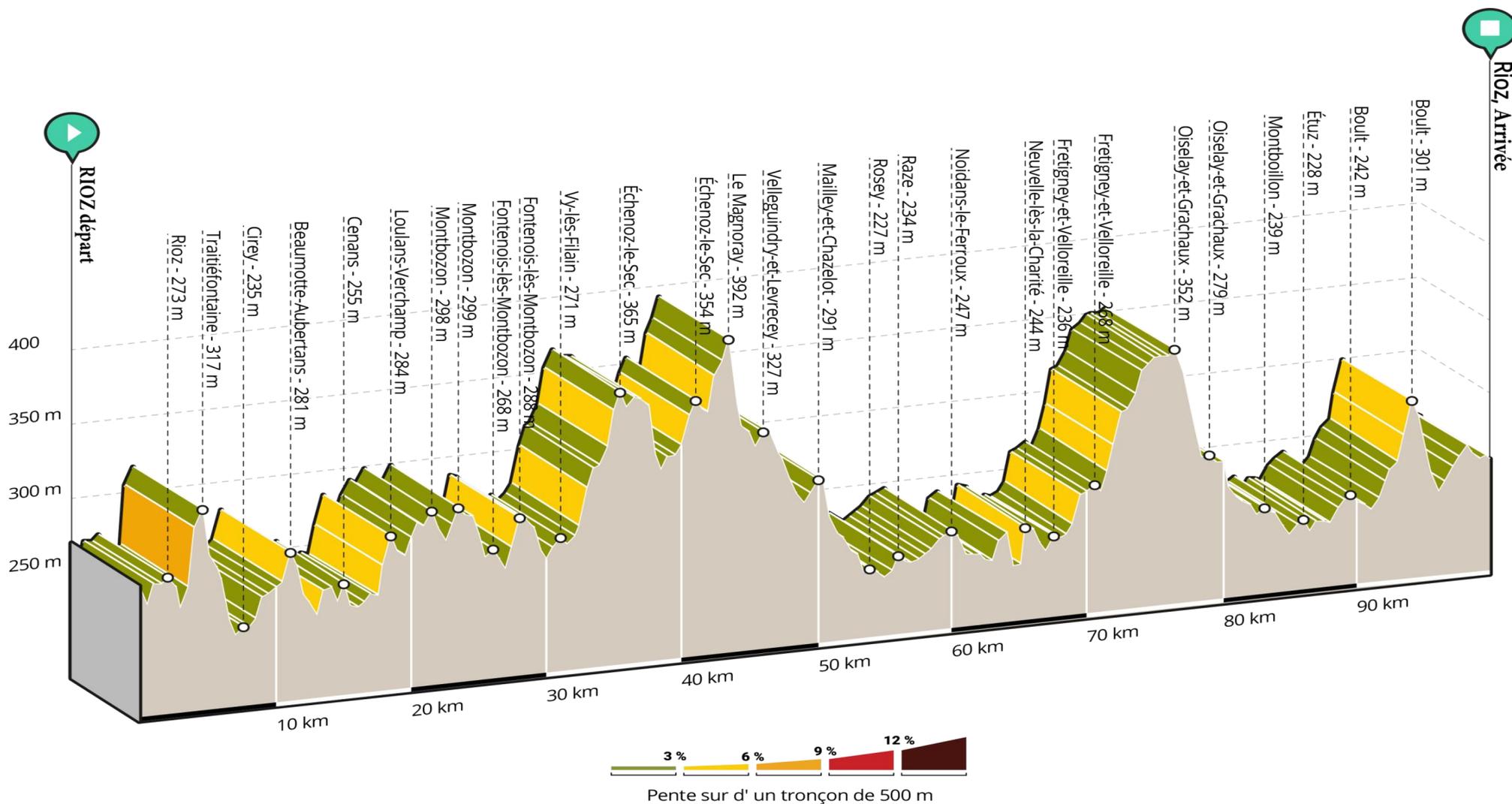


VC ELANCOURT ST-QUENTIN-EN-YVELINES TEAMS VOUSSERT



VÉLO CLUB ISLOIS TEAM STAMINA





		Partiel	Total	35 km/h	37 km/h	
Rioz	D232, Rue Charles de Gaulle			11 h 00	11 h 00	<i>Départ Fictif</i>
	D323 / D15, rue Pays Neuf					
	D15/ D209, rue Clair Soleil					
Traitiéfontaine	D209					
Les Neuves-Granges	D209	0,0	0,0	11 h 12	11 h 12	<i>Départ réel</i>
Cirey	Rue de l'Église, D434 / D54	0,4	0,4	11 h 12	11 h 12	
Beaumont-Aubertans	D31	5,8	6,2	11 h 22	11 h 22	
Cenans	D31	1,2	7,4	11 h 24	11 h 24	
Carrefour	D31 / D25	1,7	9,1	11 h 27	11 h 26	
Loulans-Verchamp	D25 / D15	0,5	9,6	11 h 28	11 h 27	<i>GPM</i>
Montbozon	D15/ D26	5,3	14,9	11 h 37	11 h 36	<i>GPM</i>
Fontenois-lès-Montbozon	D26 / D85	3,5	18,4	11 h 43	11 h 41	
Carrefour	D85 / D26 / D85	1,9	20,3	11 h 46	11 h 44	
Vy-lès-Filain	D85	2,4	22,7	11 h 50	11 h 48	
Filain	D85 / D25	1,8	24,5	11 h 54	11 h 51	<i>SPRINT</i>
Carrefour	D25 / D357	4,8	29,3	12 h 02	11 h 59	<i>GPM</i>
Carrefour	D357 / D62	1,9	31,2	12 h 05	12 h 02	

		Partiel	Total	35 km/h	37 km/h	
Échenoz-le-Sec	D62	07 h 12	32,5	12 h 07	12 h 04	
Levrecey	D62	07 h 12	37,8	12 h 16	12 h 13	
Mailley-et-Chazelot	D62 / D8	00 h 00	40,8	12 h 21	12 h 18	
Rosey	D8	16 h 48	44,5	12 h 28	12 h 24	
Raze	D8 / D13	3,1	47,6	12 h 33	12 h 29	
Noidans-le-Ferroux	D13 / D3	4,0	51,6	12 h 40	12 h 35	
Neuve-lès-la-Charité	D3	3,5	55,1	12 h 46	12 h 41	
Fretigney-et-Velloreille	D3	6,1	61,2	12 h 56	12 h 51	<i>SPRINT</i>
Oiselay-et-Grachaux	D3	8,3	69,5	13 h 11	13 h 04	
Bonnevent-Velloreille		3,3	72,8	13 h 16	13 h 10	
Étuz	D3 / D15	4,2	77,0	13 h 24	13 h 16	
Boulot	D15	1,7	78,7	13 h 26	13 h 19	
Boult	D15	6,0	84,7	13 h 37	13 h 29	
Sorans-lès-Breurey	D15	4,9	89,6	13 h 45	13 h 37	
Rioz	D15	2,7	92,3	13 h 50	13 h 41	
	D15 / D22, rue Charles de Gaulle	0,2	92,5	13 h 50	13 h 42	
	D22, rue Charles de Gaulle	0,4	92,9	13 h 51	13 h 42	<i>Arrivée</i>

CONTACTS ORGANISATION

JACQUOT FRANCK

Tél : 07.86.62.86.37

Mail : franck.jacquot2218@gmail.com

Adresse et coordonnées :

JACQUOT Franck
7 Rue de frapertuis
70000 NOIDANS LES VESOUL

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>